

# PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

## IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR

|                 |                |
|-----------------|----------------|
| NOM:            | GENEST MARC    |
| ADRESSE:        | 530, ROUTE 261 |
| VILLE:          | ST-SYLVERE, QC |
| CODE POSTAL:    | G0Z-1H0        |
| TEL:            | (819)285-2208  |
| No.PRODUCTEUR:  | 00000000       |
| REPR. AUTORISÉ: |                |



### Le Groupement Forestier de Nicolet-Yamaska inc.

9500, boulevard du Parc Industriel, Bécancour (Québec) G9H 3P2  
Téléphone : (819) 297-2384 / 297-2544 Télécopieur : (819) 297-2545  
Courriel : [gfny@tlb.sympatico.ca](mailto:gfny@tlb.sympatico.ca)

Un leader dans  
l'aménagement de vos forêts !



**Le Groupement forestier  
de Nicolet-Yamaska Inc.**

---

# **Plan d'aménagement forestier**

**1742222090624**

## **IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR**

|                        |                       |
|------------------------|-----------------------|
| <b>NOM:</b>            | <b>GENEST MARC</b>    |
| <b>ADRESSE:</b>        | <b>530, ROUTE 261</b> |
| <b>VILLE:</b>          | <b>ST-SYLVERE, QC</b> |
| <b>CODE POSTAL:</b>    | <b>G0Z-1H0</b>        |
| <b>TEL:</b>            | <b>(819)285-2208</b>  |
| <b>No.PRODUCTEUR:</b>  | <b>0000000</b>        |
| <b>REPR. AUTORISÉ:</b> |                       |

# OBJECTIFS DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le plan d'aménagement forestier a deux objectifs:

- permettre au producteur forestier de bien mettre son boisé en valeur en le lui faisant mieux connaître et en l'aidant à mieux planifier ses travaux forestiers (le respect du plan d'aménagement forestier est essentiel pour l'obtention d'un remboursement de taxes).
- permettre à l'agence de protéger les investissements dans les forêts privées en planifiant et en rationalisant la mise en valeur des boisés

## 1- LOCALISATION DE LA SUPERFICIE A VOCATION FORESTIÈRE

Propriété numéro : 01  
No. de producteur forestier: 00000000  
Municipalité régionale de comté (MRC): BECANCOUR Code: 380  
Municipalité : ST-SYLVERE (SDS) Code: 38005  
Cadastre: STE-GERTRUDE Code: 3703

| Unité d'évaluation | No. du lot | Rang      | Zone | Sup. tot. approx. | Sup. à vocation for. approx. |      |
|--------------------|------------|-----------|------|-------------------|------------------------------|------|
| 0623-15-8055       | 509 P      | RANG XIII | 13   | V:vert            | 22,3                         | 15,2 |
| 0623-15-8055       | 532P       | RANG XIV  | 14   | V:vert            | 20,6                         | 8,2  |
|                    |            |           |      | 42,9              | 23,4                         |      |

## 2-OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE FORESTIER

|                                     |                            |                                     |                                    |
|-------------------------------------|----------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Production forestière      | <input checked="" type="checkbox"/> | Protection de la faune             |
| <input type="checkbox"/>            | Production d'arbre de Noël | <input checked="" type="checkbox"/> | Utilisation à des fins récréatives |
| <input type="checkbox"/>            | Acériculture               |                                     |                                    |

**Remarques:** Les travaux indiqués dans ce plan d'aménagement ne disponibilisent pas une aide financière ni ne remplace l'obligation d'obtenir un permis de coupe suivant les règlements de la M.R.C.

Le peuplement 1 est situé sur un milieu humide non altéré, zone sensible, éviter de perturber l'écosystème fragile par des interventions inadéquates. Deux cours d'eau traversent le peuplement 5, conserver les bandes de protection adéquates.

# 4-DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES ET REMARQUES

No. du producteur forestier: 00000000

Propriété no. 01

| Description sommaire |  |                            |               |                          |              | Remarques   |   |
|----------------------|--|----------------------------|---------------|--------------------------|--------------|---|---|
| No. peup.            | Type de peuplement<br>Essences principales       | Superf.<br>approx.<br>(ha) | Densité<br>** | classe<br>Hauteur<br>(m) | Âge<br>(ans) | Peuplements   | Travaux   |
| 01                   | Feuillus sur station humide<br>AUR/ERR/BOG/ / /  | 3,4                        | C             | 8                        | 40           | Ce peuplement est situé sur un milieu humide non altéré, zone sensible, éviter de perturber l'écosystème fragile par des interventions inadéquates. Bon potentiel faunique. |   |
| 02                   | Feuillus d'essences intolérantes<br>ERR/ / / / / | 1,3                        | B             | 10                       | 30           | Peuplement de faible qualité et potentiel. Terrain humide. Bon potentiel faunique.  | Au point de vue d'un aménagement forestier intensif, un réseau de drainage sera nécessaire avant la mise en terre des plants.   |
| 03                   | Erablière rouge<br>ERR/BOG/ / / /                | 2,8                        | C             | 15                       | 40           | Régénération de SAB s'installe.   | Récupérer le BOG et les ERR de faible qualité afin d'enrichir en feuillus adaptés au site.  |
| 04                   | Résineux à Thuya<br>THO/ERR/SAB/EPB/ /           | 0,7                        | C             | 15                       | 50           | Régénération de SAB s'installe.   | Coupe d'assainissement. Quelques THO avec trous de pique bois pourraient être récupérés.  |
| 05                   | Agricole abandonné<br>/ / / / /                  | 6,2                        |               |                          |              |   | Une demande de reboisement à l'agronome est effectuée afin de reboiser ce site improductif. Aucune préparation de terrain à prévoir.  |
| 06                   | Feuillus sur station humide<br>BOG/ERR/AUR/ / /  | 5,2                        | B             | 8                        | 40           | Peuplement de faible qualité et potentiel. Terrain humide. Ce peuplement est situé sur un milieu humide altéré (fossés de drainage dans les deux lignes de lots.            | Au point de vue d'un aménagement forestier intensif, un réseau de drainage sera nécessaire avant la mise en terre des plants.   |
| 07                   | Pessière à épinette<br>EPN/THO/BOG/ / /          | 1,0                        | B             | 15                       | 50           | Les tiges ont généralement un faible diamètre. Enracinement superficiel. Faible régénération.   | Travaux hivernaux et avec un faible prélèvement afin d'éviter de créer un chablis. Le drainage est à évaluer.   |
| 08                   | Erablière<br>ERR/ERS/BOJ/SAB/ /                  | 1,3                        | C             | 15                       | 50           | Forte régénération d'ERS.   | Le PET fut récupéré il y a quelques années. Les SAB d'un secteur devraient être récupérés afin de favoriser l'erablière. Coupe d'assainissement.  |
| 09                   | Peupleraie<br>PET/PEG/ERR/ / /                   | 1,5                        | B             | 17                       | 50           | Bonne régénération d'ERS et ERR. Les peupliers sont près de la maturité.  | Dans le but de favoriser la régénération, un type de coupe de succession serait à préconiser par le prélèvement des peupliers. Enrichir les secteurs moins bien régénérés en feuillus adaptés au site serait aussi à prévoir. |
| 10                   | Ligne de transport d'énergie<br>/ / / / /        | 0,8                        |               |                          |              |   |   |

Superficie totale: 24,2 hectares

Source:

photographie aérienne   
  carte forestière régionale   
  vérification sur le terrain   
  inventaire forestier

Classes de densité du couvert forestier: A(forte)    B(normale)    C(faible)    D(très faible)

100%    80%    60%    40%    25%

classes de hauteur

2- 1 à 3 mètres  
 5- 4 à 6 mètres  
 8- 7 à 9 mètres  
 11- 10 à 12 mètres  
 etc...

Équivalences des mesures:

Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)  
 Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.92 arpents carrés  
 Volume: 1 m3 app. = 0.28 cordes 4' (cd)  
 1 m3 app./ha = 0.11 cd/ac

# 4-DESCRIPTION DE LA FORÊT / DONNÉES FORESTIÈRES ET REMARQUES

No. du producteur forestier: 00000000

Propriété no. 01

| Description sommaire |  |                         |               |                          |              | Remarques                |         |
|----------------------|--|-------------------------|---------------|--------------------------|--------------|--------------------------|---------|
| No. peup.            | Type de peuplement<br>Essences principales | Superf. approx.<br>(ha) | Densité<br>** | classe<br>Hauteur<br>(m) | Âge<br>(ans) | Peuplements              | Travaux |
| 11                   | Agricole<br>/ / / / /                      | 18,7                    |               |                          |              | Agricole et résidentiel. |         |

Superficie totale: 42,9 hectares

Source:

- photographie aérienne    
  carte forestière régionale    
  vérification sur le terrain    
  inventaire forestier

Classes de densité du couvert forestier: A(forte)    B(normale)    C(faible)    D(très faible)

100%      80%      60%      40%      25%

classes de hauteur

- 2- 1 à 3 mètres  
 5- 4 à 6 mètres  
 8- 7 à 9 mètres  
 11- 10 à 12 mètres  
 etc...

Équivalences des mesures:

- Hauteur: 1 mètre (m) = 3.28 pieds (pi)  
 Superficie: 1 hectare (ha) = 2.47 acres (ac) = 2.92 arpents carrés  
 Volume: 1 m<sup>3</sup> app. = 0.28 cordes 4' (cd)  
 1 m<sup>3</sup> app./ha = 0.11 cd/ac

## 5-TRAVAUX FORESTIERS DE MISE EN VALEUR

No. du producteur forestier: 00000000

Propriété no.: 01

| No.peup | Type de peuplement  | Travaux  | Superf. | Priorité |
|---------|---|--|---------|----------|
| 02      | Feuillus d'essences intolérantes  | Coupe de conversion. Ce traitement consiste à couper un peuplement de peu de valeur commerciale. Une préparation de terrain sera nécessaire afin de rendre le terrain apte à la mise en terre des plants.          | 1,3     | 1        |
| 05      | Agricole abandonné<br>375 m <sup>2</sup> = 23,5\$/plant<br>25-FNY = 2,5\$/plant 935 935 | Reboisement. Ce traitement consiste à redonner au site sa pleine productivité de matière ligneuse. Le reboisement comprend la mise en terre de plants adaptés au sol.  | 6,2     | 1        |
| 06      | Feuillus sur station humide<br>coût 160\$/ha ↓  | Coupe de conversion. Ce traitement consiste à couper un peuplement de peu de valeur commerciale. Une préparation de terrain sera nécessaire afin de rendre le terrain apte à la mise en terre des plants.          | 5,2     | 1        |
| 07      | Pessière à épinette<br>≅ subv 612\$/ha  | Coupe d'éclaircie. Ce traitement consiste à récolter de façon régulière environ le tiers du volume de bois. L'objectif de ce traitement est de favoriser le maintien de la croissance des arbres de ce peuplement. | 0,8     | 1        |
| 09      | Peupleraie<br>subv 496\$/ha   | Coupe de succession. L'objectif de ce traitement est de former un nouveau peuplement en prélevant tout l'étage dominant afin de dégager la régénération possédant une meilleure valeur commerciale.                | 1,5     | 1        |

### URGENCE DU TRAITEMENT

Priorité 1: Très ( 0 - 2 ans)

Priorité 2: Assez ( 3 - 5 ans)

Priorité 3: Peu ( 6 - 10 ans)

### Notes:

- Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de travaux.

## 6-REMARQUES

Le plan d'aménagement vous donne de l'information sur l'état actuel de votre propriété. Alors, avant de réaliser des travaux sylvicoles (coupes, reboisement, préparation de terrain, etc...) bénéficiant d'une aide financière, il devra y avoir des études additionnelles approuvées par un ingénieur forestier à l'emploi du Groupement Forestier sans quoi, le Groupement Forestier Nicolet-Yamaska Inc. se dégage de toutes responsabilités engendrées par l'exécution de ces travaux. Egalement, le Groupement Forestier de Nicolet-Yamaska Inc. ne se tient pas responsable des travaux de drainage, si un plan et devis n'a pas été réalisé et approuvé par un ingénieur forestier à l'emploi de cet organisme.

## 7-ACCEPTATION ET SIGNATURE

Les travaux inscrits dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettent de mettre en valeur sa propriété et ils sont indiqués à titre de suggestion. La réalisation de ces travaux n'est toutefois pas obligatoire. Cependant, des données supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires avant de procéder à leur réalisation. Il est recommandé au propriétaire forestier:

- \* de consulter un conseiller forestier et de vérifier la réglementation municipale avant d'entreprendre des travaux;
- \* de noter les interventions réalisées sur la propriété.

Je reconnais que mon plan d'aménagement forestier reflète les informations fournies par le conseiller forestier lors de notre rencontre.

*Marc Genest*

Signature du propriétaire ou du représentant autorisé

Date

J'ai élaboré un plan d'aménagement forestier pour la propriété ci-haut mentionnée appartenant à

~~GENEST MARC~~

Ce plan est valide jusqu'en 16 avril 2020 inclusivement.

Je certifie que ce plan d'aménagement est conforme au règlement numéro 4 du 1 avril 1997 de l'Agence Forestière des Bois-Francs.

*Éric Fribon*

Signature de l'ingénieur forestier

02-004  
Numéro de permis de l'OIFQ

16/04/2010  
Date

Ce plan d'aménagement forestier a été préparé par:

*Éric Fribon*

### Conseiller forestier

Groupement Forestier Nicolet-Yamaska Inc.  
9500, boul. Parc Industriel  
Bécancour, Qc  
G9H-3P2  
tel: (819) 297-2384 fax: (819) 297-2545

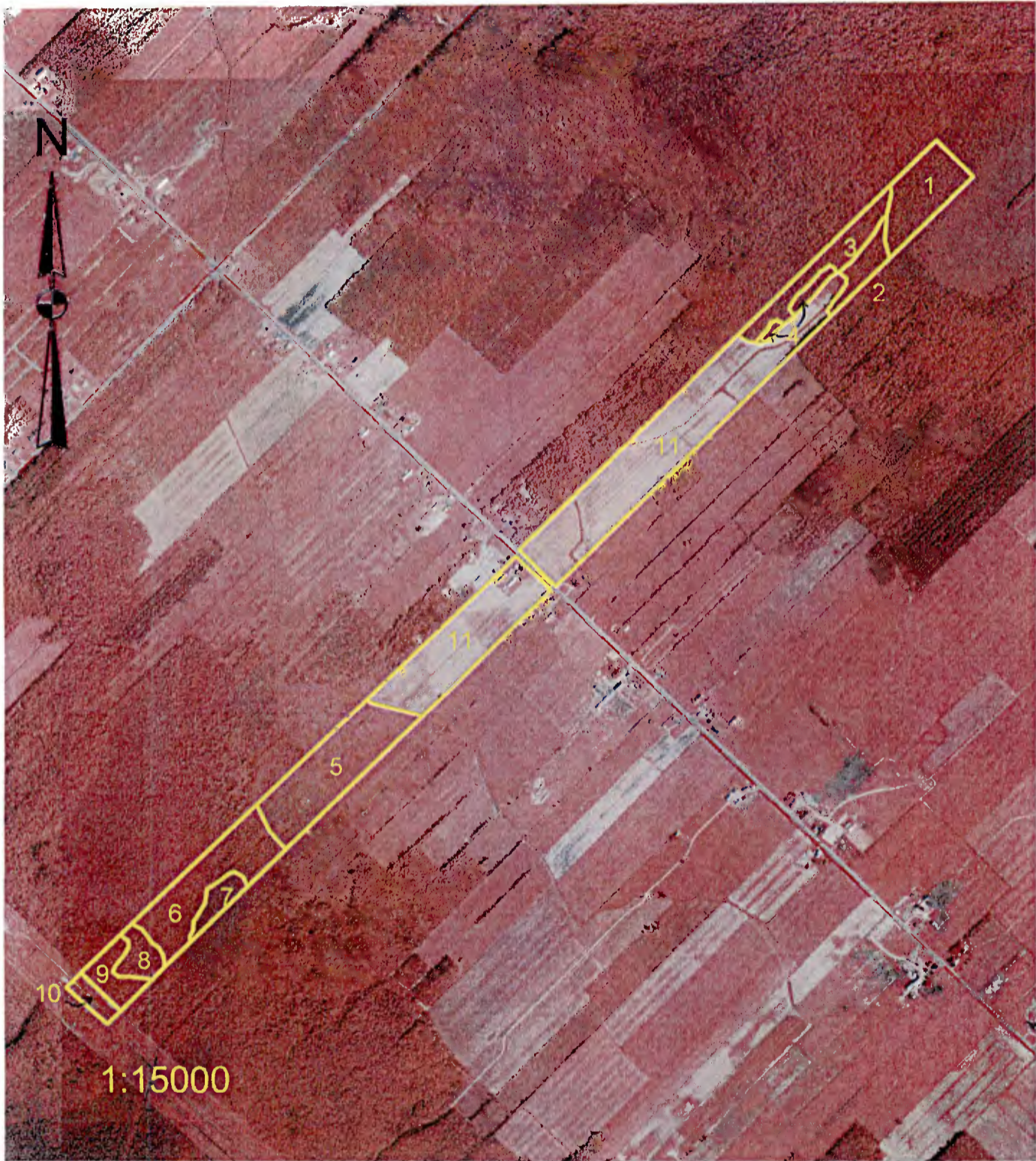
Plan d'aménagement forestier  
1742222090624

### 3- Description de la forêt / cartographie

No. producteur forestier :00000000

Propriété no. :01

Carte forestière



Numéro de la carte forestière

1101NE

Numéro de la photo aérienne:

Q97-133-09

Échelle

1:15000

#### Zone sensible

Le peuplement 1 est situé sur un milieu humide non altéré, zone sensible, éviter de perturber l'écosystème fragile par des interventions inadéquates. Deux cours d'eau traversent le peuplement 5, conserver les bandes de protection adéquates.